

Commune de PUJOLS
Compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2024

Le 26 mars 2024 à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2024.

Présents : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile DURGUEIL, Mme Pascale LAMOINE, Mme Patricia BRIAND, Mme Annick LIBERT, M. Daniel SIMONET, M. Hervé DEFOORT, Mme Kadiga KEMMAD, M. Pierre SILVA, M. André BRUNET, Mme Josiane VERGA, M. Marc GALINOU, M. Mikaël ROUGÉ, M. Philippe MAGNON.

Procurations : Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN à Mme Pascale LAMOINE, M. Claude GUERIN à Mme Cécile DURGUEIL, Mme Sylvie CASTAING à Mme LAFAYE-LAMBERT, Mme Glwadis BILLARD à Mme Kadiga KEMMAD, M. Rémi DUGUÉ à M. Yvon VENTADOUX, Mme Muriel ORGIBET à M. Marc GALINOU, M. Hammoud OUATIZERGA à Mme Patricia BRIAND, M. Philippe BOURNAZEL à M. Daniel BARRAU, Mme Michèle SAINT-PHLOUR à M. André BRUNET, Mme Sarah GROOTSCHOLTEN à M. Cédric DA SILVA.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BARRAU.

Le quorum est atteint.

Monsieur Daniel BARRAU est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 mars dernier sera envoyé aux conseillers municipaux ce mercredi 27 mars. Il sera soumis à approbation lors du conseil municipal du 9 avril 2024.

Délibération n° CM.2024/18

Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) 2024-2026

Rapporteurs : M. Da Silva et M. Kopp, Directeur financier à la CAGV

La première moitié du mandat en cours a connu des événements qui ont bouleversé le monde. Ils ont eu un impact fort sur le fonctionnement des collectivités notamment sur le plan financier. Cependant, les résultats obtenus par la commune de Pujols, mettent en exergue que le cap fixé par la commune a été tenu, comme annoncé en début de mandat, sans recours à l'augmentation de la fiscalité des ménages. En effet, les ratios de pilotage sont à un bon niveau et progressent depuis 2019 avec d'une épargne améliorée et un encours de dette modéré.

Le rôle du DOB est de mesurer l'impact sur les finances de la commune des hypothèses retenues à moyen terme, sur trois ans dans le cas présenté. Cet exercice est évidemment délicat. Le contexte international comporte toujours de fortes incertitudes géopolitiques, liées notamment au conflit en Ukraine, et économiques au travers de l'inflation, des tensions sur l'énergie, des taux d'intérêt, des effets du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Il faut donc se préparer à s'adapter rapidement, poser des options qui n'obèrent pas les finances des contribuables Pujolais, donc avancer prudemment. La commune devra continuer à rechercher des subventions et recettes et trouver en interne les ressources nécessaires pour faire face aux éventuelles difficultés.

Sur le plan national, les différents soutiens à l'investissement mis en place par l'Etat pour relancer l'économie ont diminué en 2023 et la tendance devrait se poursuivre jusqu'à la fin du mandat. L'Etat a annoncé qu'il allait gérer son budget avec rigueur, qu'il comptait associer les collectivités au redressement des comptes publics, afin que la France retrouve des ratios conformes aux normes européennes. La Cour des comptes dans son dernier rapport incite le gouvernement à réduire fortement sa dette. Les modalités de participation des collectivités à cet effort n'ont pas encore été arrêtées.

L'action locale doit s'inscrire dans ce contexte. Le principe d'une stabilité fiscale est réaffirmé. C'est

donc essentiellement sur la recherche d'autres recettes et sur le niveau de nos dépenses que les efforts devront porter. Si aujourd'hui notre projection financière repose sur un niveau de services équivalents, il ne faut pas s'interdire de réviser cette position si le contexte financier venait à se tendre.

Les investissements programmés sont importants en volume, mais nos prévisions d'épargne permettent de les autofinancer en grande partie.

Les projections réalisées dans cette prospective financière permettent le maintien de l'autofinancement (épargne brute) au-dessus des 400 K€ durant les trois exercices à venir ainsi que le financement d'un volume d'investissements bruts important tout en contenant l'endettement et en respectant les ratios de pilotage fixés dans la trajectoire financière de la commune, à savoir une épargne brute au-dessus des 10% et une capacité d'investissement inférieure à 10 ans.

I - Une épargne en forte progression

Des recettes de fonctionnement dynamiques

| Pujols | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | var 19 -26 | var moy 19 -26 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------|----------------|
| Remboursement sur personnel | 77 K€ | 119 K€ | 99 K€ | 85 K€ | 81 K€ | 51 K€ | 41 K€ | 41 K€ | -37 | -6,8% |
| Produits des services | 158 K€ | 99 K€ | 149 K€ | 190 K€ | 200 K€ | 164 K€ | 168 K€ | 173 K€ | 15 | 1,3% |
| Impôts & Taxes | 1 467 K€ | 1 492 K€ | 1 613 K€ | 1 699 K€ | 1 811 K€ | 1 863 K€ | 1 917 K€ | 1 973 K€ | 506 | 4,9% |
| Dotations | 706 K€ | 696 K€ | 629 K€ | 747 K€ | 760 K€ | 822 K€ | 838 K€ | 855 K€ | 149 | 3,0% |
| Total recettes de fonctionnement | 2 408 K€ | 2 406 K€ | 2 490 K€ | 2 721 K€ | 2 852 K€ | 2 900 K€ | 2 964 K€ | 3 041 K€ | 633 | 3,8% |
| <i>Variation</i> | | -2 | 84 | 231 | 132 | 47 | 64 | 77 | | |
| <i>Variation en % annuel</i> | | -0,1% | 3,5% | 9,3% | 4,8% | 1,7% | 2,2% | 2,6% | | |

Concernant la fiscalité directe, on rappellera que les villes ont perdu la maîtrise de la fiscalité pesant sur les entreprises, transférée aux intercommunalités puis supprimée, de la taxe d'habitation sur les résidences principales au nom de la sauvegarde du pouvoir d'achat des ménages. Seul le taux de la taxe foncière reste fixé par les communes.

Le poste « Impôts & taxes » augmente tendanciellement de +4,9% entre 2026 et 2019 pour dégager plus de 500 K€ sur la période. C'est le fait d'une revalorisation annuelle des valeurs locatives décidée par l'Etat. Elle suit l'inflation. Les taux communaux sur la fiscalité locale, notamment la taxe foncière sont inchangés depuis 2017.

Les « dotations », notamment de l'Etat, sont en augmentation du fait de la perception de la dotation de solidarité rurale (DSR) cible en 2022 pour 116 K€ en raison de la baisse en 2022 du revenu moyen par habitant de la commune.

Les produits de services ont enregistré en 2023 davantage de recettes de location de salles communales. En 2024, la mise en place de la cantine à 1€ enregistre une baisse des droits perçus, elle-même compensée par une dotation de l'Etat.

Globalement, les recettes de fonctionnement augmentent de +3,8% en moyenne sur la période et couvrent largement les dépenses de fonctionnement.

Des dépenses de fonctionnement contenues

| Pujols | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | var 19-26 | Moy 19-26 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------|-------------|
| Charges à caractère général | 433 K€ | 424 K€ | 451 K€ | 505 K€ | 547 K€ | 712 K€ | 733 K€ | 755 K€ | 323 | 10,7% |
| Charges de personnel | 1 161 K€ | 1 183 K€ | 1 196 K€ | 1 241 K€ | 1 226 K€ | 1 260 K€ | 1 266 K€ | 1 291 K€ | 130 | 1,6% |
| CAGV Attribution de compensation | 204 K€ | 204 K€ | 208 K€ | 180 K€ | 173 K€ | 104 K€ | 104 K€ | 104 K€ | -99 | -7,0% |
| Subventions et participations | 340 K€ | 330 K€ | 342 K€ | 339 K€ | 335 K€ | 344 K€ | 344 K€ | 352 K€ | 13 | 0,5% |
| Frais financiers | 11 K€ | 9 K€ | 8 K€ | 7 K€ | 19 K€ | 18 K€ | 17 K€ | 65 K€ | 53 | 66,6% |
| Charges exceptionnelles | 3 K€ | 1 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 52 K€ | 27 K€ | 27 K€ | 27 K€ | 24 | 121,9% |
| Total dépenses de fonctionnement | 2 152 K€ | 2 151 K€ | 2 206 K€ | 2 271 K€ | 2 352 K€ | 2 465 K€ | 2 491 K€ | 2 595 K€ | 444 | 2,9% |
| Variation | | -1 | 55 | 66 | 81 | 113 | 26 | 104 | | |
| Variation en % annuel | | 0,0% | 2,5% | 3,0% | 3,6% | 4,8% | 1,1% | 4,2% | | |

La lecture des différents postes est délicate sur la période car certaines dépenses ont changé de chapitres notamment avec le paiement à hauteur de 70 K€ du « pôle ressources » finances/RH qui s'impute désormais en 2024 par facturation (poste « attribution de compensation » vers « charges à caractère général »)

La masse salariale est maîtrisée. Entre 2019 et 2023, en dépit des deux augmentations du point d'indice (2022 : +3,5% & 2023 : +1,5%), sa progression reste faible (+1,4%/an). En 2024, la mise en place du CIA (15K€) et le versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat (20K€) impactent également la masse salariale. Ces dépenses supplémentaires sont en partie compensées par deux départs à la retraite d'agents déjà remplacés en 2023. Les effectifs n'ont donc pas augmenté. Pour 2025 et 2026, l'évolution a été prévue à hauteur de +2%/an. Les « charges de personnel » sont projetées à +1,6%/an en moyenne sur le mandat.

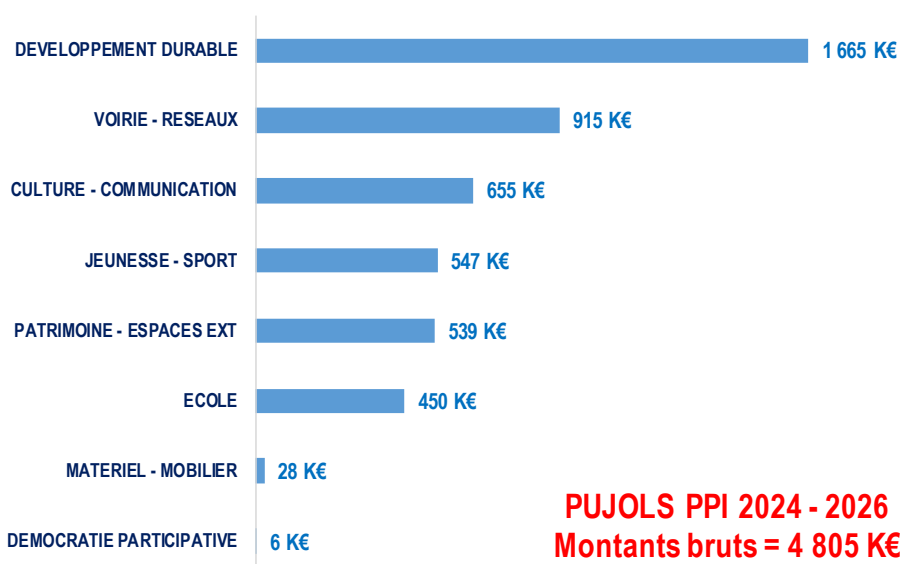
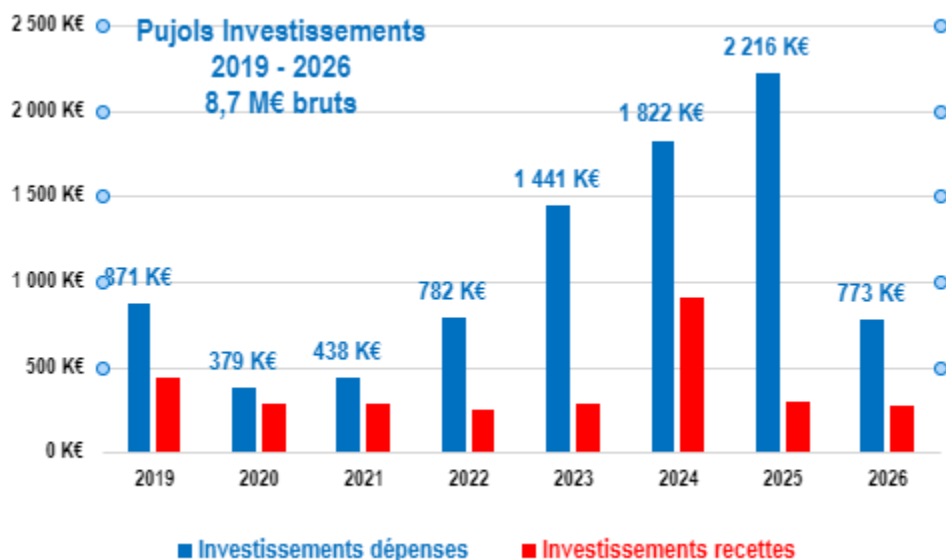
Les « charges à caractère général » correspondent au fonctionnement des services. Elles ont supporté l'inflation, la forte évolution du coût des fluides et des carburants. Entre 2019 et 2023, elles augmentent en moyenne de +6,6% et sont estimées à l'inflation pour 2025 et 2026 (+3%/an).

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont projetées à +2,9% en moyenne sur la période. Le différentiel avec les dépenses permet de dégager sur la période +189 K€ qui seront destinés à l'autofinancement des investissements.

| Pujols | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Total recettes de fonctionnement | 2 408 K€ | 2 406 K€ | 2 490 K€ | 2 721 K€ | 2 852 K€ | 2 900 K€ | 2 964 K€ | 3 041 K€ |
| Total dépenses de fonctionnement | 2 152 K€ | 2 151 K€ | 2 206 K€ | 2 271 K€ | 2 352 K€ | 2 465 K€ | 2 491 K€ | 2 595 K€ |
| Epargne Brute (recettes - dépenses) | 257 K€ | 255 K€ | 284 K€ | 449 K€ | 500 K€ | 434 K€ | 472 K€ | 446 K€ |
| Taux d'épargne brute (épargne/recettes) | 10,7% | 10,6% | 11,4% | 16,5% | 17,5% | 15,0% | 15,9% | 14,7% |

L'épargne évolue favorablement pour atteindre 500 K€ en 2023 et une projection à 446 K€ en fin de mandat. L'autofinancement en hausse permet de finaliser les projets d'investissement du mandat et en lancer d'autres.

2 – Un volume d'investissement ambitieux



Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est programmé à 4,8 M€ entre 2024 et 2026.

Après une phase de diagnostic et d'études en première période de mandat, de grands projets ont déjà été lancés. Leur réalisation se poursuivra à un rythme particulièrement soutenu en 2024 et 2025, jusqu'en 2026. Il est à noter que la présentation thématique masque la transversalité de plusieurs opérations, autour de l'axe central du développement durable.

- **Culture – communication**

Rénovation de la salle du Palay : recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre en 2023, avant-projet définitif remis en février 2024, travaux programmés de septembre à décembre 2024. Subvention de 300 000 euros accordée au projet dans le cadre du fonds vert.

- **Développement durable**

Plan apaisement de la circulation et programme de végétalisation pour une enveloppe de 200 K€ en 2024 et près d'1,5 M€ entre 2025-2026 : l'ensemble du territoire communal et des espaces publics est concerné par ce programme (entrées de ville, salle des fêtes, city-stade, cour d'école, voiries et cheminements, création de « poumons verts » dans la lignée des réalisations du Palay et de Lacassagne). Le fonds vert et les aides dédiées aux programmes de désimperméabilisation et de renaturation seront sollicités dès 2024 sur cet ambitieux projet.

- **Voirie et réseaux**

Outre les aménagements réalisés dans le cadre du plan apaisement de la circulation, la commune souhaite poursuivre son programme de rénovation des axes importants (après l'avenue Saint Antoine et les rues des Vignes, Bir Hakeim et Petit Tour). Une étude portant sur l'aménagement de l'entrée de ville côté avenue Charles de Gaulle est prévue en 2024 pour un dépôt de demande de subvention en fin d'année.

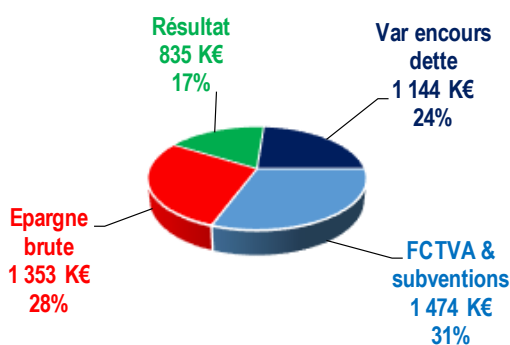
- **Ecole.** L'école, qui date des années 1970, a déjà bénéficié d'importants travaux d'isolation et de rénovation thermique. Il s'agit en 2024 de finaliser ce programme, comprenant notamment l'accessibilité des locaux, la rénovation du bâtiment 2 (170 K€ entre 2024 et 2025), et le renouvellement du matériel de la cuisine et du mobilier de la cantine à hauteur de 86 K€ sur 2024-2025). Ce projet est soutenu par le Département dans le cadre du FACIL.

- **Jeunesse & sport.** Après, entre autres, la réalisation de l'espace sports et loisirs de Malbentre (city-stade), le projet de construction du Club house du plateau Lacassagne, qui date de l'ancienne mandature, est une nécessité pour toutes les associations utilisatrices. Celles-ci ont été activement associées à la réflexion en cours sur le sujet, sous le pilotage de l'adjointe aux sports. La maîtrise d'œuvre a été retenue en 2023 et l'avant-projet sommaire est en cours d'élaboration. Ce dossier a été représenté au titre de la DETR DSIL 2024. Coût estimé 525 K€.

- **Patrimoine**

- Rénovation et mise aux normes des ateliers techniques pour une enveloppe de 151 K€ entre 2024 et 2025
- Etat des lieux à l'église de Noailac (37 K€ en RAR), diagnostic et travaux d'urgence aux églises de St Nicolas (80 K€ en 2024) et de Cambes (37 K€ en 2024)

**Pujols : financement
des investissements 2024 - 2026
= 4 805 K€**



Le financement des investissements mobilise l'épargne pour 28%. Les recettes adossées à ces investissements sont prévues à hauteur de 31%.

Le résultat 2023 est mobilisé en totalité. La variation de l'encours de dette entre 2023 et 2026 représente le solde, soit les 24% restant.

3 – Des investissements financés par un endettement contrôlé

| Pujols | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Total recettes de fonctionnement | 2 408 K€ | 2 406 K€ | 2 490 K€ | 2 721 K€ | 2 852 K€ | 2 900 K€ | 2 964 K€ | 3 041 K€ |
| Total dépenses de fonctionnement | 2 152 K€ | 2 151 K€ | 2 206 K€ | 2 271 K€ | 2 352 K€ | 2 465 K€ | 2 491 K€ | 2 595 K€ |
| Épargne Brute (recettes - dépenses) | 257 K€ | 255 K€ | 284 K€ | 449 K€ | 500 K€ | 434 K€ | 472 K€ | 446 K€ |
| Taux d'épargne brute (épargne/recettes) | 10,7% | 10,6% | 11,4% | 16,5% | 17,5% | 15,0% | 15,9% | 14,7% |
| + Résultat antérieur | 1 066 K€ | 842 K€ | 951 K€ | 1 032 K€ | 1 583 K€ | 835 K€ | 284 K€ | 0 K€ |
| + Epargne brute | 257 K€ | 255 K€ | 284 K€ | 449 K€ | 500 K€ | 434 K€ | 472 K€ | 446 K€ |
| - Investissement net | 431 K€ | 96 K€ | 150 K€ | 538 K€ | 1 160 K€ | 912 K€ | 1 924 K€ | 496 K€ |
| - Amortissement de la dette | 49 K€ | 50 K€ | 51 K€ | 61 K€ | 88 K€ | 74 K€ | 75 K€ | 137 K€ |
| + Emprunt | | | | 700 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 1 242 K€ | 188 K€ |
| = Résultat | 842 K€ | 951 K€ | 1 032 K€ | 1 582 K€ | 835 K€ | 284 K€ | 0 K€ | 0 K€ |
| Encours de dette | 611 K€ | 560 K€ | 509 K€ | 1 148 K€ | 1 060 K€ | 986 K€ | 2 153 K€ | 2 203 K€ |
| Capacité de désendettement | 2,4 ans | 2,2 ans | 1,8 ans | 2,6 ans | 2,1 ans | 2,3 ans | 4,6 ans | 4,9 ans |

Le financement des investissements passe par le recours à l'emprunt. La solvabilité d'une commune dépend de sa capacité à mobiliser de la dette et à la rembourser.

Les ratios de pilotage financiers de la commune en 2023 sont excellents.

Avec un taux de 14,7% et une capacité de désendettement d'à peine 5 années en 2026, la simulation financière présentée dans ce DOB est raisonnable.

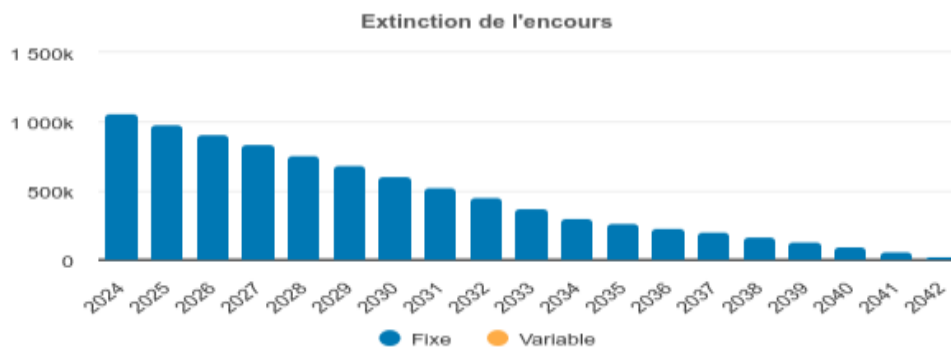
Annexe dette

Caractéristiques de la dette au 01/01/2024

Encours **1 059 697,98**

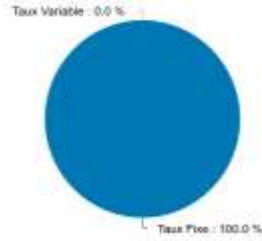
Nombre d'emprunts * **3**

Taux moyen de l'exercice **1,72%**



Index

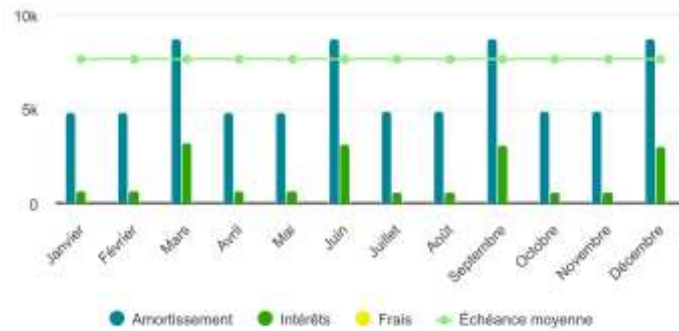
Types de Taux



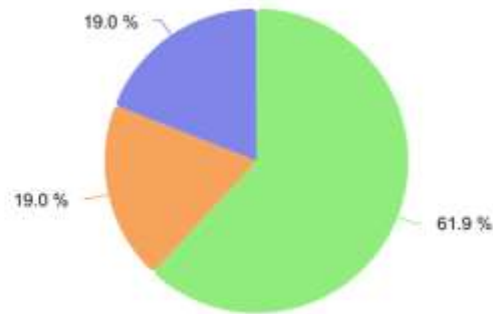
| | Fixes | Variables | Total |
|----------------------|---------------|--|---------------|
| Encours | 1059 697,98 | 0,00 | 1059 697,98 |
| % | 100,00% | 0,00% ▲ | 100% |
| Durée de vie moyenne | 7 ans, 8 mois | | 7 ans, 8 mois |

Echéancier

Répartition sur l'exercice



Prêteurs



| Prêteur | Notation MOODYS | % | Montant |
|---|-----------------|-------|---------------------|
| ■ Crédit Mutuel | - | 61,93 | 656 250,00 |
| ■ C.L.F./DEXIA | - | 19,04 | 201 723,99 |
| ■ La Banque Postale | - | 19,04 | 201 723,99 |
| TOTAL | | | 1 059 697,98 |

Annexe RH

STRUCTURE DES EFFECTIFS

| | 2021 | | 2022 | | 2023 | |
|-----------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|---------------|--------------------|---------------|
| | Effectifs 31.12 | ETP moyens | Effectifs 31.12 | ETP moyens | Effectifs 31.12 | ETP moyens |
| Titulaire CNRACL | 25 | 23,28 | 24 | 23,09 | 24 | 22,72 |
| Titulaire IRCANTEC | 1 | 0,57 | 1 | 0,57 | 1 | 0,57 |
| Contractuel indiciaire mensualisé | 6 | 5,12 | 5 | 4,88 | 5 | 3,88 |
| Contractuel indiciaire horaire* | 2 | 2,58 | 6 | 2,13 | 9 | 5,56 |
| Parcours Emploi Compétence (PEC) | | | 1 | 0,67 | 0 | 0 |
| Totaux | 34 | 31,55 | 37 | 31,34 | 39 | 32,73 |

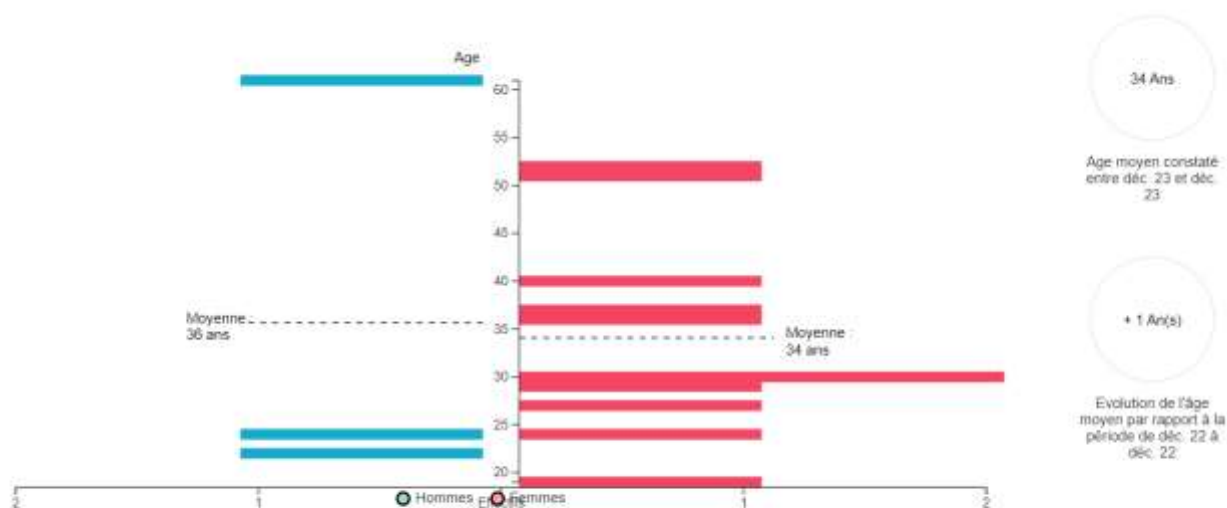
*Les contractuels horaires sont les agents dont la présence dans la collectivité est courte, moins de quatre mois ou dont la durée de travail est variable d'un mois à l'autre

- La pyramide des âges des titulaires rémunérés au 31 décembre 2023



L'âge moyen des titulaires en activité est de 51 ans.

- La pyramide des âges des contractuels rémunérés au 31 décembre 2023



L'âge moyen des titulaires en activité est de 34 ans.

- Répartition des agents par filière au 31.12.2023

| | Contractuels | Titulaires | Total | % 2022 | % 2023 |
|----------------|--------------|------------|-----------|--------|--------|
| Administrative | | 8 | 8 | 22% | 21 % |
| Culture | | 1 | 1 | 3% | 2.5 % |
| PM | | 1 | 1 | 3% | 2.5 % |
| Médico-sociale | | 2 | 2 | 6% | 5 % |
| Technique | 14 | 13 | 27 | 67% | 69 % |
| | | | 39 | | |

- Répartition des agents par catégorie au 31.12.2023

| | Contractuels | Titulaires | Total |
|-------------|--------------|------------|-------|
| Catégorie A | - | 1 | 1 |
| Catégorie B | - | 1 | 1 |
| Catégorie C | 14 | 23 | 37 |
| | | | |

LE TEMPS DE TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE

Le temps de travail annuel dans la collectivité est de 1 607 h.

Une fois le rapport d'orientation budgétaire présenté par M. Da Silva, la discussion s'engage autour de deux positions distinctes, tant sur la section de fonctionnement que sur celle d'investissement ou du choix des priorités dans les projets.

Ainsi, M. Brunet et M. Rougé soulignent tour à tour que le résultat sur l'épargne brute (excédent de gestion) est essentiellement lié à la dotation de solidarité rurale cible (DSRc), une bonne surprise qui a significativement augmenté les recettes ; ils rajoutent que cette dotation pourrait diminuer dans les prochaines années et en appellent à la prudence ; M. Silva considère quant à lui que ce résultat est surtout lié à une insuffisance de dépenses consacrées à l'entretien du patrimoine communal et des moyens alloués au service technique, en investissement et en personnel ; il demande une augmentation

des dépenses d'environ 100 000 euros par an (dont la création d'un poste d'agent technique supplémentaire).

De plus, MM. Brunet, Rougé et Silva, en désaccord sur les priorités données à certains projets (principalement ceux liés au développement durable), s'inquiètent de l'encours d'emprunt projeté en nette augmentation (2,203 M€ en 2026) et de la disparition totale de la réserve jusqu'alors disponible depuis longtemps (0,842 M€ en 2019) ; selon eux, ce recours à l'emprunt limite sérieusement l'argument d'autofinancement et menace l'avenir ; ils pointent enfin l'importance d'orienter plus d'efforts sur la voirie et la conservation du patrimoine bâti.

En réponse, MM. Da Silva et Ventadoux affirment l'excellence du bilan présenté, avec une augmentation régulière de l'épargne brute jusqu'à atteindre le niveau de 17,5% de taux d'épargne (bien supérieur au seuil recommandé de 10%) qui permet un autofinancement de 0,5 M€ en 2023 sur les investissements ; les projections prudentes pour les années 2024 à 2026 montrent un autofinancement minimum chacune de ces années de plus de 0,4 M€ ; s'ils reconnaissent l'effet positif sur les recettes de la DSRc tout comme celui de l'augmentation des bases fiscales corrélée à l'inflation, ils soulignent aussi la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement sans rien sacrifier à un haut niveau de service rendu à la population ; M. Kopp, directeur financier, explique l'augmentation de la DSRc par la chute significative du revenu moyen par habitant, probablement liée au mouvement de contribuable(s) fortuné(s) ; compte tenu des critères retenus pour le calcul de cette dotation, des mécanismes de protection prévus par l'Etat et de l'écart avec le seuil de la DSRc, il juge qu'elle devrait rester à un niveau relativement stable.

M. Da Silva et Ventadoux précisent que la capacité de désendettement si basse, autour de 2 ans en moyenne et à moins de 5 ans en 2026 (malgré les emprunts), associée à un taux d'épargne brute à 15%, laisse un potentiel d'investissement très important pour le prochain mandat ; en effet, l'encours d'emprunt pourrait s'élever à plus de 4 M€ sans pour autant atteindre le seuil critique des 10 ans de capacité de désendettement ... Avec le soutien de Mme Lamoine, ils défendent les priorités données au développement durable (économies d'énergies, énergies renouvelables, apaisement de la circulation, biodiversité, végétalisation, puits de fraîcheurs, embellissement des sites), la rénovation du patrimoine (routes, écoles, cantine, églises, mairie, ateliers, salle du Palay, club house, etc.) et la création de nouveaux équipements (city stade) ; ils rappellent l'inscription de ces projets dans le programme de campagne électorale ou encore dans les précédents votes, dont celui en début de mandat sur le plan de développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

PREND ACTE des orientations budgétaires communales ainsi présentées pour la période 2024-2026.

Délibération n° CM.2024/19

Adhésion à l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »

Rapporteur : M. Ventadoux

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne en date du 16 février 2024 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Lot-et-Garonne Ingénierie », validés par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans sa délibération en date du 16 février 2024 ;

Considérant que le Département décide de créer l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne

Ingénierie » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Considérant que l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » répond aux besoins d'ingénierie de la commune ;

M. Ventadoux propose sa candidature pour siéger à l'assemblée générale.

Sans débat, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les statuts de l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie », joints en annexe de la présente délibération ;

ADHERE à « Lot-et-Garonne Ingénierie » ;

DESIGNE Monsieur Yvon VENTADOUX pour siéger à l'assemblée générale en qualité de titulaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n° CM.2024/20

Commune de Pujols – Mise à disposition d'un terrain appartenant aux Consorts Leygnat

Rapporteur : M. Ventadoux

Depuis 2022, la commune passe un accord avec les Consorts Leygnat pour la mise à disposition de leur parcelle de terrain cadastrée AH 94, située au 6 rue de la Citadelle dans le bourg, afin de stocker le matériel nécessaire aux manifestations estivales dont les marchés nocturnes des mercredis.

Il est proposé à l'assemblée de renouveler la mise à disposition de cette parcelle de terrain privée. Les Consorts Leygnat ont donné leur accord de principe pour la saison estivale 2024 moyennant comme l'an passé en contrepartie la somme de 400 €.

Cette mise à disposition est conclue pour la période du 22 juin 2024 (organisation de la Nuit Romantique) au 31 août 2024.

La commune s'engage à protéger le matériel stocké par des bâches, et à assurer l'esthétique du lieu (installation d'une balustrade).

Sans débat, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la mise à disposition de la parcelle de terrain cadastrée AH 94, appartenant aux Consorts Leygnat, en faveur de la Commune de Pujols moyennant 400 € pour la période du 22 juin 2024 (organisation de la Nuit Romantique) au 31 août 2024 ;

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition pour la période estivale aux dates précitées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant ;

S'ENGAGE à souscrire une responsabilité civile au niveau de cette parcelle ;

PORTER les dépenses afférentes au budget communal 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, financier et technique de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Commission d'attribution des emplacements sur le marché dominical le mercredi 27 mars à 18 h 30 en mairie
- Dates des prochains conseils municipaux : le mardi 9 avril à 19 h (budget) et le mardi 21 mai à 19 h (date à confirmer)
- Course de Pâques le lundi 1er avril : derniers préparatifs

M. Da Silva :

- Commission des affaires financières ce mercredi 27 mars à 19 h en mairie

Mme Briand :

- Journées européennes des métiers d'art le samedi 6 et dimanche 7 avril à l'église Sainte Foy
- Geek Days les 19 et 20 avril
- Printemps de la Photo à partir du 25 avril

M. Barrau :

- CCAS le jeudi 4 avril à 18 h en mairie

M. Rougé demande si la mairie et l'inspection d'académie interviennent sur les problèmes de harcèlement et de violence à l'école ; M. Ventadoux répond par l'affirmative, toute l'équipe éducative est mobilisée sur la prévention en générale et aussi le traitement des cas particuliers.

M. Silva propose de voter une motion contre le projet d'une troisième antenne relais sur Malbentre ; Mme Lamoine rappelle le contentieux en attente de jugement, la mairie s'étant opposée au tribunal contre l'opérateur de la 2ème antenne ; M. Simonet regrette que la règle de mutualisation des antennes ne soit pas respectée.

M. Defoort demande si une remise en état de la chaussée de la RD 118 est prévue à l'issue des travaux actuellement menés sur le réseau gaz (chantier GRDF) Il constate des nids de poule. M. Ventadoux prévoit d'aborder ce point avec le Conseil Départemental lors de la réunion voirie du 5 avril. M. Silva précise que les services bouchent les nids de poule jusqu'à avril/mai et attendent une hausse des températures pour refaire la chaussée.

Prise de parole de la presse

M. Dossat s'inquiète des fuites d'eau sur le toit du préau photovoltaïque à l'école et interpelle la municipalité sur son devoir de respecter la loi SRU sur le logement social ; M. Ventadoux l'assure que la société Avergie responsable de l'opération énergie solaire va régler le problème de fuite à l'école ; il rajoute que la population de l'agglomération restant sous le seuil des 50 000 habitants, la loi SRU n'est pas opposable ; pour autant, grâce à la résidence intergénérationnelle, la commune vient de doubler l'offre existante.

Pas de parole du public

La séance est levée à 20 h 40.